

PLOUGUIEL

CONCOURS INTERCOMMUNAL

DE MAISONS & JARDINS FLEURIS 2021

INSCRIPTION

NOM : _____ PRENOM _____

Adresse : _____

CP : _____ VILLE : _____

Tél : _____

E-mail : _____

Afin de mieux vous connaître, pouvez-vous nous raconter en quelques lignes l'histoire de votre jardin, votre passion : (à remplir absolument)

CATEGORIE

Sélectionner la catégorie dans laquelle vous souhaitez participer :

Ⓐ JARDIN – 1000 M²

Ⓑ JARDIN + 1000 M²

Ⓒ TALUS

Ⓓ FACADES FLEURIES

Pouvez-vous préciser les points suivants ?

Désherbage : manuel mécanique chimique

Arrosage : eau de ville récupérateur autre

Techniques alternatives : compostage paillage autre

ENGAGEMENT

En remplissant le présent bulletin d'inscription, je certifie avoir pris connaissance du règlement et accepte les conditions.

REGLEMENT

Le concours des maisons et jardins fleuris a pour objectif de récompenser les actions menées par les habitants et de contribuer à l'embellissement de la commune et du cadre de vie.

Article 1 / Participants

Le présent concours est ouvert à tous les habitants de la commune, excepté aux membres du jury, sur inscription, par le biais de ce présent bulletin.

Article 2 / Catégories

- Ⓐ Jardin – 1000 m²
- Ⓑ Jardin + 1000 m²
- Ⓒ Talus
- Ⓓ Façades fleuries

Article 3 / Composition du Jury

En 2019, le jury sera intercommunal. Les commissions constituées dans les communes de Plougrescant et Plouguiel se déplaceront dans les communes voisines.

Ainsi, le jury de Plougrescant, composé d'élus municipaux et d'un responsable des espaces verts de la commune se rendra à Plouguiel.

Et inversement, le jury de Plouguiel sera composé d'élus municipaux et d'un responsable des espaces verts de la commune et se rendra à Plougrescant.

Article 4 / Participant

Chaque participant autorise le jury à pénétrer dans sa propriété pour visiter le jardin, apprécier les aménagements et évaluer les efforts engagés.

Des photos pourraient être prises. Les participants autorisent les mairies à utiliser le cas échéant les visuels sur les supports de communication dans les communes respectives (site internet, bulletin communal...).

Article 4 / Notation

Le jury appréciera

- L'harmonie d'ensemble (choix des végétaux, couleurs, fraîcheur...)
 - La composition d'ensemble (disposition, diversité, créativité)
 - L'entretien (taille et coupe, désherbage, utilisation de l'eau, techniques alternatives)
- L'ensemble sera noté sur 20 points.

Le jury se réserve le droit de changer la catégorie d'un participant s'il estime que celle-ci a été mal choisie.

Le jury attribue des points à chaque participant suivant une grille de notation. Une addition générale par catégorie détermine le classement et donc le palmarès.

Article 5 / Président du jury

Madame ou Monsieur le Maire préside le jury et veille au respect du règlement et intervient en cas de litige.

Article 6 / Clôture du concours

Les participants sont invités à une réception clôturant le concours, afin de les remercier de leur contribution au fleurissement de la commune.

Le palmarès est annoncé et les gagnants sont récompensés.

Fait à _____ le _____

Signature,